

Séance du 27 Mai 2022

Date de la convocation

23 mai 2022

Date d'affichage

23 mai 2022

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 08

Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-sept mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 23 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence LEPROUST, 1^{ère} adjointe.

Présents : M^{mes} et M^{rs}

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, adjoints,
Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Joël VOISIN, Stanislas LEPIC et Françoise MANIERE.

Absents ayant donné procuration : M^r Guy VOLLET (pouvoir à M^r André BESNIER),
M^{me} Maryse CHALOIS (pouvoir à M^{me} Françoise NION), et M^{me} Elisabeth CHARTIER (pouvoir à M^{me} Brigitte LAURENT).

Absents excusés : M^{mes} et M^{rs}

Patrick GREGORI, Patrick COLELLA, Billy PASQUIER, Sophie GOHON, Laura BUAILLON,
Frédéric NAUDON, Agnès JANDOT et Christine JUY.

M^{me} Françoise MANIERE a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 15 avril 2022 et les membres présents signent le registre des délibérations.

BOISERIES DE L'ÉGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Dans le cadre du projet de traitement xylophage des boiseries de l'église, une subvention de 15 % peut être obtenue auprès du Conseil Départemental.

Sachant que le devis retenu s'élève à 5 027,28 € HT (taux de TVA à 10 %), le maire est chargé de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022.

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

PARCOURS DE DECOUVERTE - DEMANDE DE SUBVENTION -

Dans le cadre de ce projet, le programme européen LEADER peut participer à hauteur de 80 % du montant HT.

Sachant que le devis retenu s'élève à 21 649,20 € HT, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la subvention susvisée.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022.

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

Le contrat en cours arrivant à échéance fin 2022, le Conseil municipal décide d'approuver le principe d'un contrat de concession de type délégation de service public pour l'exploitation de son service public d'assainissement et autorise le lancement de la procédure de consultation.

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC -

Le Conseil municipal décide de créer la commission de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de désigner :

M^{rs}, André BESNIER, Philippe RAGOT et Guy VOLLET, en qualité de membres titulaires,
et M^{mes}, Brigitte LAURENT, Elisabeth CHARTIER et M^r. Joël VOISIN en qualité de membres suppléants.

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

PERSONNEL TECHNIQUE ET DECISION MODIFICATIVE N°1 -BUDGET PRINCIPAL -

Afin de pallier au manque de personnel au sein du service technique, le Conseil autorise le Maire :

- à recruter du personnel en CDD pour besoin occasionnel,
- à recruter si nécessaire par le biais de contrat intérimaire.

Le Conseil approuve la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

Crédit article 6218 - Autre personnel extérieur : + 15 000 €

Débit compte 6815 - Dotations aux provisions : - 15 000 €

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

SUBVENTION A L'UNICEF ET DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL-

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € au profit de l'UNICEF, suite à l'action menée auprès des élèves de l'école Jean Moulin de CETON à l'occasion des journées UNIDAY (sensibilisation au Droit à l'éducation pour chaque enfant) et décide la décision modificative n° 2 suivante :

Débit du compte 6815 : - 200 €

Crédit compte 65748 : + 200 €

Unanimité pour cette proposition.

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

DECISIONS DU MAIRE -

Conformément à l'article L 2122-23, le Conseil a pris acte des décisions prises par les Maires communiquées préalablement à chaque conseiller :

Décision n°	Date de décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
2022-02	06/04/2022	Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Orne et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie	Accompagnement à l'instruction des autorisations d'urbanisme	336.00 € HT
2022-03	10/05/2022	Signature d'un accord-cadre avec les entreprises suivantes qui seront consultées à chaque réapprovisionnement : CPO Rossi Carburants	Fourniture de carburants pour la station-service communale	

QUESTIONS DIVERSES -

- ⇒ SICTOM : Un courrier de consultation des communes relatif à la modification du service de collecte des déchets a été transmis à chaque conseiller municipal pour avis.
- ⇒ M^{me} Françoise MANIERE, responsable bénévole de la bibliothèque, informe les membres du Conseil de l'animation organisée **le samedi 11 juin 2022 de 15 heures à 18 heures à la bibliothèque de Ceton**. Deux auteurs Cetonnis, M^r François SEIDENBINDER et M^r Gilbert TOULLIER seront présents afin de présenter leurs livres et échanger avec le public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.